



TRANSPORTS SCOLAIRES - SECTEUR SOMME

ANNÉE 20 - 20

Demande de titre de transport des collégiens demi-pensionnaires ou externes transportés par autocar

Ne pas joindre de photographie

Un imprimé par élève à remplir par son représentant légal et à remettre à l'administration de l'établissement scolaire pour visa.

ÉLÈVE :

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F ou M

REPRÉSENTANT LÉgal DE L'ÉLÈVE : Père : Mère : Autre :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune de résidence :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Adresse mail :

TRANSPORT :

Commune de montée : Hameau :

SCOLARITÉ : RÉGIME : EXTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE

Merci de nous signaler tout changement de régime de scolarité en cours d'année

CLASSE DE L'ÉLÈVE * :

| | | | | | | | |
|------------|----------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|------------|------------------------|------------------------|
| COLLEGE | 6 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} ULIS | 5 ^{ème} ULIS | S.E.G.P.A. | 6 ^{ème} SEGPA | 5 ^{ème} SEGPA |
| | 4 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} ULIS | 3 ^{ème} ULIS | | 4 ^{ème} SEGPA | 3 ^{ème} SEGPA |
| Langues ** | <input type="text"/> | | | | | | |
| Options ** | <input type="text"/> | | | | | | |

* Cochez la case correspondante - ** Précisez en toutes lettres

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, et reconnais avoir pris connaissance au dos de cet imprimé des règles de sécurité, discipline et de prise en charge du transport.

À : le :

Signature du
représentant légal

Signature
de l'élève

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

CACHET DU COLLÈGE

REMARQUE :
.....
.....

COLLÈGE S.E.G.P.A.

Région Hauts-de-France - Direction des transports scolaires et interurbains «Secteur Somme» • 11 Mail Albert 1^{er} - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1



TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE

À remettre à l'élève :

Valable depuis le début de l'année scolaire jusqu'au 15 octobre,
ou, pour un mois à compter de la date figurant ci-dessous.

NOM DE L'ÉLÈVE :

Prénom :

COMMUNE DE MONTÉE :

COMMUNE DE DESCENTE :

Ce titre provisoire ne peut être considéré comme un accord définitif de prise en charge du transport.
Le chef d'établissement s'engage à déposer la demande de titre dans les plus brefs délais.

Administration scolaire

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Le (jour) (Mois) (Année)

Région Hauts-de-France - Direction des transports scolaires et interurbains «Secteur Somme» • 11 Mail Albert 1^{er} - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1